

CREDIT SOCIAL DU LUXEMBOURG

Numéro entreprise : BE 0404 370 630 - FSMA n° 25951

Siège social : Rue Général Molitor, 22 - 6700 ARLON

Téléphone : 063/23 26 74 - Fax : 063/23 54 62

Vous avez un ou plusieurs prêts en cours auprès de notre société et votre situation financière est impactée par les circonstances actuelles ? renvoyez-nous ce document complété (1) pour nous permettre d'analyser votre situation et trouver ensemble une solution.

Numéro de référence du (des) prêt(s) :

Emprunteur 1 :

Emprunteur 2 :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse : Rue + n°

Code postal : Localité :

N° de téléphone :

Votre situation professionnelle, avant l'épidémie et les mesures de confinement prises par le Gouvernement, était :

Emprunteur 1 :

Emprunteur 2 :

Employé

Employé

Nom de l'employeur :

Nom de l'employeur :

.....

.....

Secteur d'activité :

Secteur d'activité :

.....

.....

Indépendant

Indépendant

Secteur d'activité :

Secteur d'activité :

.....

.....

Autre

Autre

à préciser :

à préciser :

De façon succincte, décrivez(de manière chiffrée et/ou en texte) la modification de votre situation financière due aux mesures de confinement par rapport à votre situation avant les mesures de confinement :

(1) Les données que vous communiquerez au Crédit Social du Luxembourg dans le cadre du présent formulaire ne seront traitées qu'afin de répondre au mieux à votre demande. Vous trouverez de plus amples informations relatives au traitement de vos données à caractère personnel et à vos droits dans notre police vie privée disponible via <http://www.creditsocial-lux.be/>

Dès réception (par courrier ou par mail) du présent document dûment complété et signé, la SWCS examinera avec vous la meilleure solution possible pour vous permettre le remboursement de votre (vos) crédit(s), dans le respect des législations en vigueur.

Afin de traiter votre dossier, il vous sera demandé de fournir des pièces justificatives de votre situation financière. Les mesures prises feront l'objet d'une convention que vous devrez signer.

Pièces justificatives à fournir pour chacun des emprunteurs dès que possible et au plus tard dans les 15 jours ouvrables de la présente :

1. Copie (ou photo) de votre(vos) carte(s) d'identité
2. Attestation de votre (vos) employeur(s) ou de l'organisme de paiement des allocations de chômage.
3. Dernier(s) extrait(s) de compte justificatif(s) du paiement de telles allocations.
4. Si vous êtes indépendant, tout autre élément probant justifiant de la baisse de vos revenus professionnels telle qu'une demande d'aide auprès de l'Etat, ou une attestation de comptable...

Attention, l'éventuelle suspension de paiement n'empêchera pas l'envoi automatique des rappels, lesquels ont pour but de vous informer de la situation de votre compte de remboursement.

Date et signature de l'emprunteur 1

Date et signature de l'emprunteur 2

CREDIT SOCIAL DU LUXEMBOURG

Numéro entreprise : BE 0404 370 630 - FSMA n° 25951

Siège social : Rue Général Molitor, 22 - 6700 ARLON

Téléphone : 063/23 26 74 - Fax : 063/23 54 62

Déclaration sur l'honneur en vue du report de paiement pour les emprunteurs

Nom des emprunteurs :

Numéro du prêt :

- Les emprunteurs confirment qu'à la date de signature de la présente déclaration, leurs revenus conjoints ou les revenus de l'un d'entre eux, ont été impactés par la crise du coronavirus, plus précisément du fait d'un chômage temporaire ou complet, ou d'une perte de revenus en tant qu'indépendant/e, en raison de la fermeture de leur entreprise ou d'une baisse substantielle de leur chiffre d'affaires. Les emprunteurs déclarent qu'ils rencontrent, de ce fait, des difficultés à effectuer les remboursements périodiques de leur crédit. Ils s'engagent à transmettre au prêteur la preuve de cette perte de revenus dans un délai de 30 jours.

- Les emprunteurs confirment que le crédit pour lequel une suspension de paiement est demandée concerne un crédit destiné à financer la maison ou l'appartement qui sert de seule résidence principale des emprunteurs en Belgique, ou de l'un d'entre eux.

- Les emprunteurs confirment qu'ils sont conscients que la suspension de remboursement demandée implique que ces montants ne seront pas non plus repris dans les attestations fiscales, et que cela pourrait avoir donc un impact sur les montants qui seront éligibles en 2020 pour le calcul d'une éventuelle réduction d'impôts ou des avantages fiscaux dans le cadre des crédits-logement.

- Les emprunteurs déclarent que leurs avoirs mobiliers sur les comptes à vue et d'épargne, ainsi que dans leur portefeuille d'investissement (à l'exclusion de l'épargne-pension), auprès de leur banque habituelle ou d'une autre banque sont inférieurs à 25.000 euros au moment de la demande de report.

- Au 1er février 2020, les emprunteurs n'avaient pas d'arriérés de remboursement du crédit hypothécaire pour lequel un report est demandé.

Les emprunteurs s'engagent à présenter, à première demande du prêteur, les pièces justificatives nécessaires en rapport avec les déclarations ci-dessus.

Les emprunteurs déclarent que si l'une des déclarations ci-dessus s'avère être manifestement incorrecte, ou si l'un des engagements ci-dessus n'est pas respecté, le prêteur a le droit de révoquer le bénéfice du report de remboursement.

Fait à _____, le _____

Signature des emprunteurs précédée de la mention « Lu et approuvé »

(1) Les données que vous communiquerez au Crédit Social du Luxembourg dans le cadre du présent formulaire ne seront traitées qu'afin de répondre au mieux à votre demande. Vous trouverez de plus amples informations relatives au traitement de vos données à caractère personnel et à vos droits dans notre police vie privée disponible via <http://www.creditsocial-lux.be/>